

## **Règlement de la section sportive danse**

### **Collège Jean GIONO**

Charte à signer par l'élève et sa famille en début d'année

#### **Objectifs de la section :**

Durant leur cursus les élèves seront confrontés aux rôles de danseur, chorégraphe et spectateur à travers diverses propositions, atelier de création, cours de danse pratique et théorique, rencontre avec des artistes, sorties (spectacles, expositions, visites...).

Cet enseignement valorise :

- ▶ l'expression et la créativité de l'individu. Le développement du corps sensible et poétique du danseur interprète.
- ▶ La connaissance et la mise en œuvre de différents procédés de composition chorégraphique, afin de créer, seul ou à plusieurs, d'écrire SA danse, en s'appuyant sur des éléments de la culture artistique.
- ▶ La culture artistique par l'étude de divers courants, la fréquentation de spectacles vivants, l'argumentation critique et positive.

#### **Exigences Sportives et artistiques :**

S'engager sur le cursus Collège

Suivre les cours d'EPS du Collège.

S'investir dans les ateliers chorégraphiques et les restitutions publiques comme membre d'une équipe sportive.

Suivre tous les cours de danse de 14h à 17h, s'impliquer et avoir la tenue adaptée, sans chaussettes, cheveux attachés.

Etre licencié à l'AS du collège et suivre les entraînements le mercredi de 12h à 15.

Participer aux rencontres de l'UNSS .

Participer aux sorties, spectacles le soir, au moins deux fois dans l'année.

#### **Exigences Scolaires :**

Etre assidu, ponctuel et respectueux du règlement intérieur de l'établissement dans tous les cours du collège.

Réussir au mieux sa scolarité en fournissant un travail régulier et de qualité afin d'obtenir des résultats convenables dans toutes les matières

Véhiculer une image positive de la section sportive du Collège au sein même de l'établissement ainsi qu'en déplacement.

#### **Engagement**

**De l'élève**

**Des parents**